CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Vie Associative 0413313731

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018 SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET : Budget primitif 2019 : Délégation Lutte contre les discriminations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Lutte contre les discriminations, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de présenter la politique publique mise en œuvre par la délégation Lutte contre les Discriminations.

Elle recoupe les réflexions menées dans le cadre de l'atelier Exigence sociale déroulé dans le cadre des Etats Généraux de Provence, et qui a permis de mettre en exergue les notions de respect de la personne, de lutte contre les violences...

A ce titre, l'année 2019 sera consacrée à poursuivre de façon plus précise les objectifs et contenus de cette politique publique volontariste, à savoir :

- maintenir la politique de soutien des associations en direction des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes ;
- encourager et soutenir les associations qui travaillent à faire reculer les stéréotypes, et à lutter contre toutes formes de discriminations liées au sexe et au genre, et avec une attention particulière donnée aux associations de lutte contre l'homophobie;
- intensifier l'action portant sur les questions de harcèlement à l'école, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens ;
- engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

Le Département agira dans ces domaines en soutenant financièrement les associations, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ainsi pourront être soutenus les campagnes, actions, projets relatifs à :

- l'accès au droit;
- la lutte contre toutes les formes de violence ;
- la lutte contre les stéréotypes de genre :
- l'éducation et la prévention ;
- l'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- l'égalité, la mixité et la parité.

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux de ces associations sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

Cette année marquera également la poursuite de la convention avec SOS Femmes 13 consistant à mettre à disposition 20 logements pour les femmes victimes de violences, par le financement de projets de mise en sécurité et d'accompagnement au logement.

Les travaux du Conseil d'Orientation de Lutte contre les Discriminations, instance de réflexion et d'actions lancés en Juin 2017, permettra de renforcer cette politique publique en mobilisant les acteurs notamment associatifs autour de projets d'envergure départementale.

Cette instance rattachée directement au Conseil de Provence, a pour axes d'intervention les mêmes que ceux qui composent cette délégation, appelant ainsi à une large participation des associations et des experts dans ces domaines.

Aussi, ce Conseil d'orientation envisage de déboucher au terme d'une année, sur une ou deux propositions d'action par thématique que le Conseil départemental pourrait porter ou co-porter.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL